

Resp p. p. 130588

OBSERVATIONS ET DOCUMENTS

SUR LE PROJET RELATIF AU LOGEMENT DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DES LETTRES,

PAR M. ARZAC, CONSEILLER MUNICIPAL DE TOULOUSE.

La publicité est la sauvegarde du bon droit.

Ayant pris l'engagement d'éclairer la discussion qui est soulevée au sujet du choix d'une localité convenable pour le logement de nos Facultés des sciences et des lettres, je m'empresse de publier :

1° Une lithographie présentant la belle façade de l'hôtel Saint-Jean, avec le chiffre de la surface de cet hôtel et celles des vieilles masures qui pourraient l'agrandir, et de plus, le plan du quartier de la ville qui environne cet hôtel et celui du quai projeté par l'administration des ponts-et-chaussées; l'un et l'autre servant d'explication à ma lettre au journal de Toulouse, du 13 décembre dernier, sur la *beauté de ce monument et sur l'aspect majestueux* qui résultera tout ou tard de l'exécution de ce quai;

2° Une nouvelle édition de cette lettre, afin d'éviter la répétition de tout ce que j'ai déjà dit à l'occasion de la nécessité des améliorations que réclament le quartier de la place d'Orléans et les diverses parties qui l'avoisinent;

3° Ma lettre du 14 courant à M. le Maire, à l'effet d'obtenir un ajournement pour avoir la faculté de produire les documents que nécessite cette grave discussion, lettre accompagnée de l'opinion émise à ce sujet par l'*Emancipation*;

4° Un extrait de la *France Méridionale* touchant les inconvénients qu'offre la partie postérieure du Capitole à l'occasion de l'établissement projeté;

5° Une copie de la délibération du conseil municipal, du 13 décembre 1837, qui rejette à une grande majorité le projet d'établir un théâtre sur cette même partie, *vu la nécessité de porter ailleurs les édifices qui peuvent orner et raviver tout autre quartier.*

6° Ma seconde lettre sur l'inopportunité actuelle de la discussion relative au choix de l'emplacement, discussion prématurément annoncée par M. le Maire au conseil municipal;

7° Enfin, une pétition des habitants de la place d'Orléans et des diverses rues qui l'entourent, en faveur de l'application de l'hôtel Saint-Jean au logement des facultés, l'étalage de la draperie dans cet hôtel pendant les 4 foires de Toulouse ne leur offrant aucun avantage.

Ces divers documents étant de nature à combattre victorieusement la singularité du choix de l'emplacement que la reconstruction du Capitole laisserait vacant derrière cet édifice, je me bornerai, pour prévenir toute objection contre l'insuffisance de l'hôtel Saint-Jean, à signaler la facilité qu'on aurait d'agrandir cet édifice au moyen de l'acquisition des vieilles masures qui se trouvent limitrophes, d'autant qu'il s'en suivrait une communication très profitable aux rues des Paradoux et à celle des Polinaires.

L'augmentation de la dépense qui pourrait s'élever tout au plus à 80,000 fr. ne saurait opposer un obstacle sérieux à l'exécution d'une amélioration que je regarde comme l'unique expédient propre à détourner l'avenir calamiteux qui menace la plus grande partie de la ville.

Il ne faut pas d'ailleurs se le dissimuler, la désertion qu'éprouve la partie méridionale de la cité, présente des progrès véritablement alarmans; cette désertion ne s'arrêtera

qu'autant qu'à l'instar de l'intérêt que le conseil municipal de Lyon prit à l'isolement de la place Bellecour, en y créant le théâtre des Célestins, le conseil municipal de Toulouse décidera l'établissement d'un théâtre secondaire sur la place d'Orléans; qu'autant, surtout, que les étudiants y seront attirés par le voisinage d'un établissement scientifique; car on a toujours dit: point de théâtre sans le secours de la jeunesse et point de quartier animé sans le secours du théâtre.

Au surplus, ces considérations majeures m'ont tellement frappé, qu'à l'avenir mes plus vives sollicitudes n'auront pour objet que le succès des propositions destinées à favoriser les parties de la ville qui éprouvent le plus pressant besoin d'amélioration.

Quant au projet relatif à la création d'un quai projeté par l'administration des ponts-et-chaussées, et qui aurait pour but de protéger l'île de Tounis, quoique cette question paraîsse étrangère à celle du logement des Facultés, il n'en est pas moins vrai qu'elle s'y rattache naturellement à cause de l'embellissement qui peut en résulter pour l'hôtel Saint-Jean et le quartier de la place d'Orléans. C'est même par cette raison que je me permettrai d'improver la convenance de ce projet. En attendant la discussion qui sera incessamment engagée à ce sujet, je crois qu'il convient de faire apprécier les avantages qu'on obtiendrait de la création de ce quai derrière les maisons qui forment la rue des Couteliers et celle de la Fonderie. Cette ligne correspondrait beaucoup mieux avec le quai Saint-Pierre et de la Daurade. Il s'ensuivrait en outre une plus prompte et plus belle exécution à cause de la fortune des riverains, tandis que les ressources modiques des habitants de Tounis ne permettraient que dans un tems fort éloigné d'assurer l'exécution du projet de l'administration des ponts-et-chaussées. Les constructions qui en résulteraient d'ailleurs, ne seraient jamais que très mesquines à raison du peu d'aisance des habitants.

Le canal de fuite que cette administration voudrait supprimer pour en faire une rue me paraîtrait au contraire devoir être conservé. En l'élargissant très médiocrement on pourrait le consacrer à l'usage d'un port commode et à l'abri des courants, pendant que les maisons qui se trouveraient sur la ligne du quai auraient la faculté, comme dans plusieurs villes de l'Europe, d'établir des communications avec des magasins qui attireraient le commerce dans ce quartier. La prochaine exécution de l'écluse à Sas et le canal Saint-Pierre offriraient toutes les facilités nécessaires pour faire arriver les bateaux dans ce nouveau Dock.

D'un autre côté ce cours d'eau serait d'une grande importance pour l'industrie, surtout si on considère l'heureuse position de notre ville et ce qui résulterait de l'adoption de ma proposition sur l'application d'un encouragement de 3 millions, c'est-à-dire un million pour le fer, un million pour la laine et un million pour le coton, 150 mille fr. d'intérêt, qui seraient couverts par un accroissement dans la population de 9375 individus. On sait que la consommation de chaque individu donne un bénéfice de 16 fr. à l'octroi et que 30 mille habitants offriraient par conséquent une augmentation de 480 mille fr. dans la caisse municipale. C'est aussi avec de sem-



blables encouragements que la population de Lyon est arrivée à 250 mille âmes quoique ville d'intérieur comme Toulouse et bien que ses fleuves ne présentent pas à raison des difficultés locales la force de 10 mille chevaux, que la Garonne bien plus convenablement située, met à notre disposition.

Je laisse aux riverains des rues des Couteliers et de la Fonderie à apprécier les avantages qui résulteraient pour eux de la création d'un quai qui doublerait la valeur de leurs propriétés. Ils doivent surtout prendre en considération les inconvénients de l'impasse qu'occasionnerait à ses deux extrémités le comblement du canal de fuite, impasse provenant des difficultés naturelles du terrain, qui offrirait soit du côté du pont, soit du côté du moulin du château une pente excessivement précipitée.

Au surplus la suppression de ce canal serait-elle aussi facile qu'on le pense dans le cas où les riverains veulent sérieusement s'y opposer ?

Je conçois très-bien les vues de la direction des Ponts-et-Chaussées. Préoccupée des travaux nécessaires à la conservation du pont, cette conservation étant naturellement dans ses attributions, elle voudrait consolider l'île de Tounis avec le secours de notre caisse municipale, et pour cela elle cherche à nous séduire par l'aspect de l'ornement d'un quai sans s'inquiéter de l'effet que produirait son exécution et la ligne irrégulière qu'elle a été forcée d'adopter. Ne serait-il pas permis de rapprocher cette tentative de ses efforts en faveur de l'adoption du canal latéral dont l'exécution sera pour la ville de Toulouse une véritable cause de ruine. Selon moi la direction des Ponts-et-Chaussées doit se borner à prendre tel moyen qu'elle jugera à propos pour établir les travaux de défense que nécessite la localité. La ville n'est nullement tenue de payer à cette administration le tribut énorme qu'elle réclame pour cet objet et qui ne se porterait pas à moins de 500 mille fr.

Dans la question qui se trouve actuellement agitée, je dois m'arrêter en résumé aux considérations suivantes :

1^o On doit se tenir en garde contre l'influence excessive dont messieurs les professeurs des sciences et des lettres peuvent faire usage auprès des diverses administrations, à cause de l'intimité des relations qui sont la conséquence naturelle de leur position respective.

Les menaces de la suppression de nos facultés en cas d'absence de logement, qu'on attribue à l'honorable M. Thenard pour avoir occasion de prévenir les effets d'une discussion mûrement réfléchie, me paraissent dénuées de fondement. La création de la chaire de zoologie dont la ville de Toulouse vient d'être dotée et les nouvelles créations de ce genre qui viennent de favoriser une autre ville qui comme la nôtre, dans ce moment, ne possède aucun édifice consacré à ces établissements scientifiques doit nous inspirer assez de confiance pour nous engager à éviter les graves inconvénients d'une discussion trop précipitée.

2^o Ne pas perdre de vue la délibération du conseil municipal, d'après laquelle un monument ne doit pas être inséré dans un autre monument, et de plus que les établissements publics doivent être repartis de manière à ce que les faveurs accordées aux diverses parties de la ville soient à-peu-près égales.

3^o Considérer les avantages précieux qui résulteraient pour le quartier des Couteliers et de la Fonderie de l'établissement dans l'hôtel St.-Jean de deux facultés sus-mentionnées, surtout si on faisait concorder cet établissement avec la construction d'un quai faisant suite au quai de la Daurade et placé derrière les maisons de ces deux rues.

4^o Considérer encore les avantages non moins réels que retirerait l'île de Tounis du même établissement, alors d'ailleurs que, soit par l'exécution du quai, soit par le port établi dans cette partie, soit par les agréments d'une promenade convenablement placée, ce quartier prendrait naturellement un aspect tout nouveau.

5^o Considérer enfin que dans un avenir peu éloigné la création d'un pont à St.-Pierre et d'un autre pont à St.-Michel établirait ainsi de nouveaux moyens de communication entre les parties de la ville les plus éloignées entre elles et qu'il s'en suivrait pour Toulouse une masse de monuments importants; en harmonie avec les monuments de l'intérieur et qui en feraient une cité véritablement digne de rivaliser avec les plus belles cités de la France.

Lettre de M. ARZAC, conseiller municipal, au Rédacteur du Journal de Toulouse.

13 décembre 1838.

Monsieur le Rédacteur,

La vaste étendue et la position centrale de la caserne des Jacobins, ayant fixé l'attention d'un ancien soldat qui voudrait pouvoir signaler un édifice digne de nos Facultés des Lettres et des Sciences, je crois devoir le prévenir que loin d'être disponible, ce grand bâtiment est au contraire appelé à recevoir une plus ample application au casernement, d'après une récente décision de l'autorité militaire.

La nouvelle caserne ne sera consacrée qu'à loger un régiment d'artillerie de 1200 hommes et de 630 chevaux.

Selon moi, le magnifique hôtel Saint-Jean serait bien plus convenable pour cette destination, surtout lorsque je considère :

Qu'à la faveur du quai nouvellement projeté il serait possible tôt ou tard d'établir en face une place de dégagement qui, tout en mettant à découvert ce beau monument, présenterait une sorte de pendant symétrique avec le port de la Daurade.

Qu'en ouvrant un passage vers la gerbe d'eau de la place d'Orléans, d'après les usages de Paris, il s'en suivrait, à partir du quai projeté un admirable point de vue.

S'il arrivait toutefois que, malgré le paiement de sa juste valeur, le défaut de disponibilité de cet édifice inspirât quelques craintes contre la possibilité de l'application proposée, il serait très facile de les faire disparaître en annonçant l'inévitable et prochaine dissolution de la société Saint-Jean, par suite de l'offre annuelle d'une somme de 20 mille francs qui doit être faite incessamment à la ville pour l'exploitation de la draperie pendant les foires.

Vous n'ignorez pas, sans doute, que ce droit d'étalage est consacré par les lois de 1790 et le décret de l'an 7 aux dépenses communales, et qu'une récente application de ces mêmes lois a favorisé la réclamation du conseil municipal de ville de Roulot (Eure).

Il est entendu que cette même société procurera en même temps les moyens d'affecter un autre édifice à cet étalage.

En rapprochant ainsi les Facultés du Palais de justice et du tribunal de première instance qu'on doit prochainement établir en face du palais en même temps que de l'école de médecine, il en résulterait une réunion qui aurait tous les avantages que présente le quartier latin de Paris.

J'ai dit, il y a environ dix mois, que « pour compléter le dédommagement auquel cette partie de la ville pourrait prétendre, à raison de la perte de l'étalage de la draperie dans l'hôtel Saint-Jean, je proposerais :

« La prompte exécution des galeries que le précédent conseil municipal destinait pour la place d'Orléans, ces galeries devant d'ailleurs produire à la caisse municipale un bénéfice de 20 mille francs ;

« La création d'un passage entre l'hôtel Saint-Jean et cette agréable promenade, afin d'y attirer les étudiants et les habitans des rues qui l'environnent ;

« Une intervention toute particulière pour favoriser la prompte exécution du pont Saint-Michel ;

« Un encouragement financier en faveur du projet relatif

» à l'établissement d'une grande fabrique dans l'île du Château Narbonnais (1);

» Et finalement à l'occasion des besoins qui seraient la conséquence naturelle de tous ces nouveaux établissemens, l'érection d'un théâtre des Variétés sur la place désignée; Ce que j'ai dit alors, je sens plus que jamais la nécessité de le répéter encore aujourd'hui, car « l'adoption de ces propositions offre le seul moyen de donner à ce quartier une importance digne de sa position centrale. Réduit à ne produire que 4 à 5 jours de mouvement par foire, l'étalage de la draperie de l'hôtel Saint-Jean a fait éprouver une vie tellement languissante au malheureux quartier Sainte-Claire, que la location et le prix des maisons y sont incontestablement restés stationnaires depuis l'établissement de cet étalage;

» Tandis que, possesseur des facultés, voisin du théâtre projeté, en communication directe avec les villes de l'Ariège et avec les diverses contrées qui précèdent les vallées des Pyrénées, ainsi qu'avec le personnel que comporteraient les opérations de la fabrique, les appartemens et les hôtels y seraient presque insuffisans, pendant que les propriétés bâties obtiendraient une valeur constamment progressive. »

Je prévois d'avance les obstacles que ces propositions pourraient éprouver de la part de quelques personnes qui ne cessent d'exploiter toutes les occasions qui se présentent pour favoriser les prétentions un peu trop égoïstes du quartier Lafayette.

Je n'ai pas oublié d'ailleurs les efforts qu'elles firent, il y a peu de temps, pour rapprocher le Grand Théâtre de ce quartier en essayant de faire construire la nouvelle salle sur la place que la reconstruction projetée du Capitole doit laisser vacante derrière cet édifice.

HEUREUSEMENT je me rappelle également la résistance que le conseil municipal leur opposa dans l'intérêt de l'art et dans celui de plusieurs quartiers moins favorisés.

Comment concevoir en effet l'adoption d'un projet qui, en dérobant à tous les regards une des parties essentielles du plus beau monument de la cité, aurait eu le grave inconvénient de concentrer sur le même point les établissemens les plus avantageux.

Tandis que, en acceptant l'offre, d'un revenu annuel de vingt mille fr. le conseil municipal aurait non-seulement la faculté d'opérer une juste répartition de ces établissemens en faveur de ses administrés, mais encore celle d'être en mesure de s'approprier sans frais deux magnifiques édifices, puisque ce revenu représenterait un capital de 400 mille fr. Il pourrait éviter également environ 5 mille fr. de location ou une dépense de cent mille fr. pour la construction des vastes caves dont les huiles de l'entrepôt lui font éprouver dans ce moment le plus pressant besoin.

C'est par ces diverses considérations, dont l'importance sera sans contredit généralement appréciée, que je crois pouvoir espérer l'application de l'hôtel St.-Jean au logement des deux facultés sus-mentionnées.

Incessamment je me propose, du reste, de publier et d'adresser à M. Thénard une lithographie représentant un plan détaillé de l'hôtel St.-Jean, au moyen duquel la beauté de cet édifice sera sensible à tout le monde et qui deviendra au besoin le dernier argument que je pourrais invoquer pour la solution de la question que l'ancien soldat a soulevée.

J'ai l'honneur, etc. ARZAC, conseiller municipal.

Extrait de l'*Emancipation*, du 16 janvier 1839.

M. Arzac nous communique une lettre, qu'il adresse au chef provisoire de la municipalité. Nos lecteurs la trouveront plus bas. Nous partageons les idées qui y sont énoncées,

(1) On pourrait substituer dans ce moment à cette fabrique l'école des arts et métiers.

avec d'autant plus de raison qu'elles concordent parfaitement avec une délibération du conseil municipal, en date du 23 déc. 1837. Cette délibération reconnaît textuellement et l'absurdité de placer les monumens dans les autres monumens et la nécessité de les séparer toujours pour que plusieurs quartiers en reçoivent des agrémens et de la vie.

Toulouse, le 14 janvier 1839.

Monsieur le Maire,

Une notabilité scientifique ayant refusé, sous le prétexte que les personnes intéressées avaient déjà obtenu partiellement l'assentiment de la majorité des conseillers municipaux, de prendre connaissance de ma lettre contre le choix de l'emplacement pour l'édifice de nos Facultés, je crois devoir vous prévenir de cette étrange communication, afin que la fixation du jour de la réunion du conseil nous donne le temps de préparer les moyens d'éviter toute surprise à ce sujet.

Pour vous fixer, du reste, sur les expédiens que MM. les professeurs semblent mettre en usage pour prévenir toute discussion, je ne dois pas vous laisser ignorer que, malgré la promesse de son gérant, le *Journal de Toulouse* qui, comme vous le savez, reçoit fréquemment les inspirations de ces honorables notabilités, a refusé de publier mes observations contre cet emplacement, pendant qu'elles obtenaient l'insertion d'un article qui lui était favorable.

Vous reconnaîtrez vous-même, au surplus, combien il importe de se trouver en mesure de résister à la puissante influence de personnes aussi distinguées, en présence de ce qu'a d'attrayant le magnifique emplacement que la reconstruction du Capitole laisserait vacant entre la belle promenade Lafayette et les deux seuls théâtres que possède la cité.

Je me plais à croire, toutefois, que mes observations ne sauraient, sous aucun espèce de rapport, être interprétées en mauvaise part; en sollicitant la faculté de réunir une suffisante quantité de documens contre l'adoption d'un tel emplacement, je veux, au contraire, prévenir les inconvéniens des distractions qui sont la conséquence naturelle des grandes réunions, et veiller, en même temps, à la juste répartition des établissemens qui peuvent favoriser les divers quartiers de la ville.

J'ai l'honneur, etc.

ARZAC, conseiller municipal.

Extrait de la *France Méridionale*.

Toulouse, 4 décembre 1838.

Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros que la commission nommée pour s'occuper du logement des Facultés des lettres et des sciences mettait à préparer son travail toute l'activité et toute l'intelligence qu'on avait droit d'attendre d'elle. Nous sommes aujourd'hui informés que cette commission s'est réunie samedi dernier, et qu'après une longue délibération, à laquelle a pris part l'architecte de la ville, il a été décidé qu'on proposerait pour l'établissement des facultés la partie postérieure du Capitole. M. l'architecte de la ville a été chargé d'étudier le projet, de dresser les plans et les devis après en avoir conféré avec les doyens des facultés.

Nous avons pourtant un inconvénient à signaler dans le projet de la commission, et nous en soumettons l'appréciation à ceux qui doivent juger ce projet. Il nous semble que l'établissement des facultés des lettres et des sciences n'est pas convenablement placé dans le quartier le plus bruyant, le plus animé, le plus rempli de distractions de tous les genres. Nulle part, que nous sachions, les facultés

ne sont placées au centre du bruit, du mouvement et des plaisirs. Partout au contraire elles en sont éloignées; que l'on voie Paris! Il y a sans doute en faveur de ce système d'éloignement de bonnes raisons que la commission, dans laquelle figurent plusieurs professeurs, doit sentir et comprendre mieux que nous.

Nous présentons cette observation au conseil municipal qui doit incessamment délibérer sur le projet dont nous venons de parler. C'est à lui de décider si elle a assez d'importance pour faire rejeter un travail qui ne nous paraît présenter d'autre vice que celui sur lequel nous ne croyons pas avoir besoin de nous apesantir davantage.

Extrait de la délibération du conseil municipal du 23 décembre 1837.

Sur le 4^e point la construction d'une salle derrière le Capitole.

Un membre entre dans de nombreux développemens pour démontrer combien il serait mauvais de placer une salle de spectacle derrière le Capitole ou plutôt dans le Capitole. Un vacant de 14 mètres de largeur sur toute la ligne séparative ne préserverais pas suffisamment le Capitole des dangers d'un voisinage tel que celui d'une salle de spectacle si exposée à l'incendie. On commettrait à peu de chose près la faute tant reprochée à ceux qui firent construire la salle actuelle. On commettrait cette autre faute **DE PLACER UN MONUMENT DANS UN AUTRE MONUMENT** ou du moins l'un à coté de l'autre tandis que la salle de spectacle portée ailleurs **ORNERAIT ET RAVIVERAIT UN AUTRE QUARTIER.**

Le conseil se prononce **A UNE GRANDE MAJORITÉ POUR LE RETRANCHEMENT DE CETTE PARTIE DU PROGRAMME.**

PÉTITION.

A messieurs les membres du conseil municipal de Toulouse.

Les habitans du quartier de la Dalbade, les habitans du quartier de la place d'Orléans et ceux des rues qui l'avoisinent.

Messieurs,

L'état languissant dans lequel le quartier de la Dalbade et les lieux qui l'avoisinent se trouvent plongés nous met dans la nécessité de solliciter de la bienveillance du conseil municipal une mesure d'amélioration locale, nous nous empressons d'adhérer à la lettre que M. Arzac vient de publier pour faire ressortir les avantages qu'offrirait l'application de l'hôtel St.-Jean au logement de la faculté des sciences et des lettres.

Tout comme le conseil municipal nous reconnaissons que les ventes de la draperie qui s'effectuent dans cet hôtel pendant les 4 à 5 jours de durée de chacune de nos quatre foires n'ont produit aucun changement favorable à notre quartier.

La location des magasins et celle de nos appartemens sont sur le même pied qui existait avant la création de cette halle.

Il est au contraire on ne peut plus évident que la nature de l'enseignement que comportent ces établissemens scientifiques nous fournirait l'occasion d'utiliser plus avantageusement nos vastes maisons, pendant que l'augmentation de la population mettrait un terme à l'isolement qui cause notre ruine.

Possédant d'ailleurs une des places les plus belles et des plus régulières de la ville, à la veille d'être gratifiés du plus beau quai qui sera construit sur le fleuve, ne nous serait-il pas permis d'aspirer enfin après une juste repartition des établissemens profitables alors surtout que l'édifice proposé est un des plus imposants de la cité?

Nous augurons trop bien de votre justice pour supposer que toutes ces considérations demeureront auprès de vous sans résultat.

Nous avons l'honneur, etc. Suivent les signatures.

Dernière lettre à M. le Maire.

22 janvier 1839.

Monsieur le Maire,

Il paraît que la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 14 courant, pour obtenir l'ajournement de la discussion relative au logement des facultés, a produit peu d'effet, puisqued'après l'avis de convocation, que vous m'avez adressé, cette discussion devait avoir lieu dans la séance d'hier.

Mais est-ce seulement vous que je dois accuser de cette étrange précipitation, depuis que j'ai réfléchi sur l'influence que devait exercer l'adjonction des nombreux professeurs qui, dans leur unique intérêt, ont contribué au choix de l'emplacement peu convenable que cette commission doit proposer au conseil.

Selon toutes les apparences on a cherché à profiter de mes préoccupations douloureuses, à la suite d'une perte survenue dans ma famille.

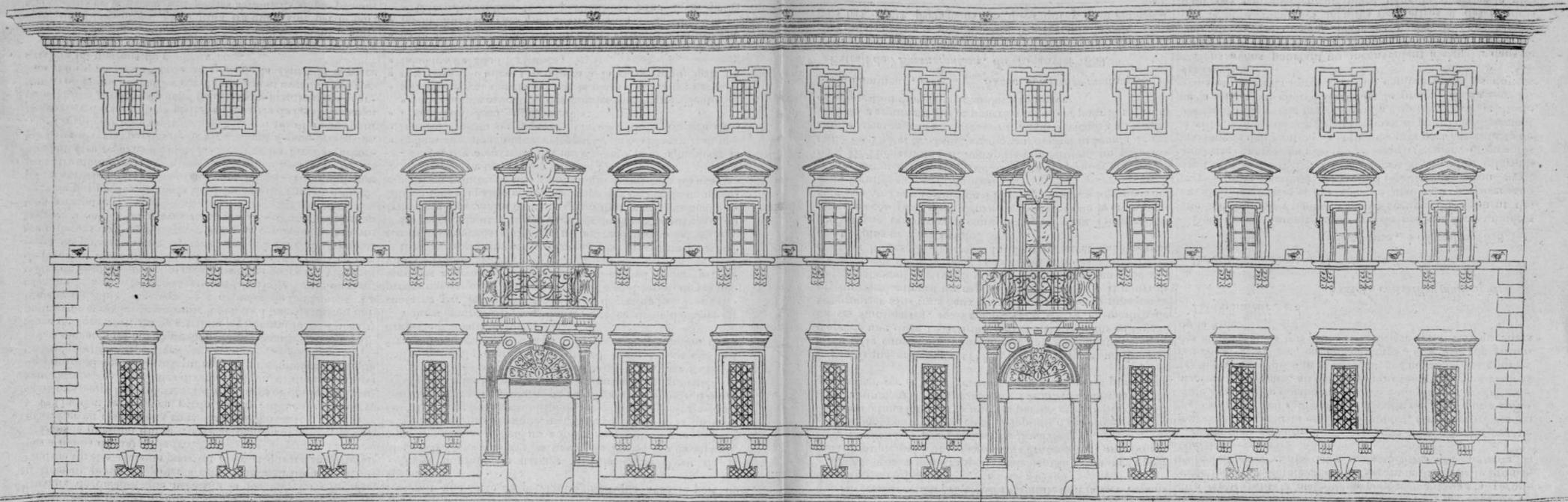
Dans cet état de choses, il est bon que la population rapproche l'empressement qu'on met au sujet d'une question aussi grave à prévenir une discussion mûrement réfléchie; des combinaisons qui, comme je l'ai déjà fait observer, ont empêché l'insertion de ma lettre du 13 déc. dernier dans le *Journal de Toulouse.*

Cependant le mal n'est peut-être pas sans remède, car on travaille dans ce moment à organiser un comité particulier composé de notabilités prises dans les diverses classes de la société, afin d'aviser aux moyens convenables pour mettre un terme aux envahissemens incessans de certains quartiers qui veulent s'approprier tout ce qu'il y a d'avantageux à exploiter dans la cité.

J'ai l'honneur, etc.

ARZAC, conseiller municipal.

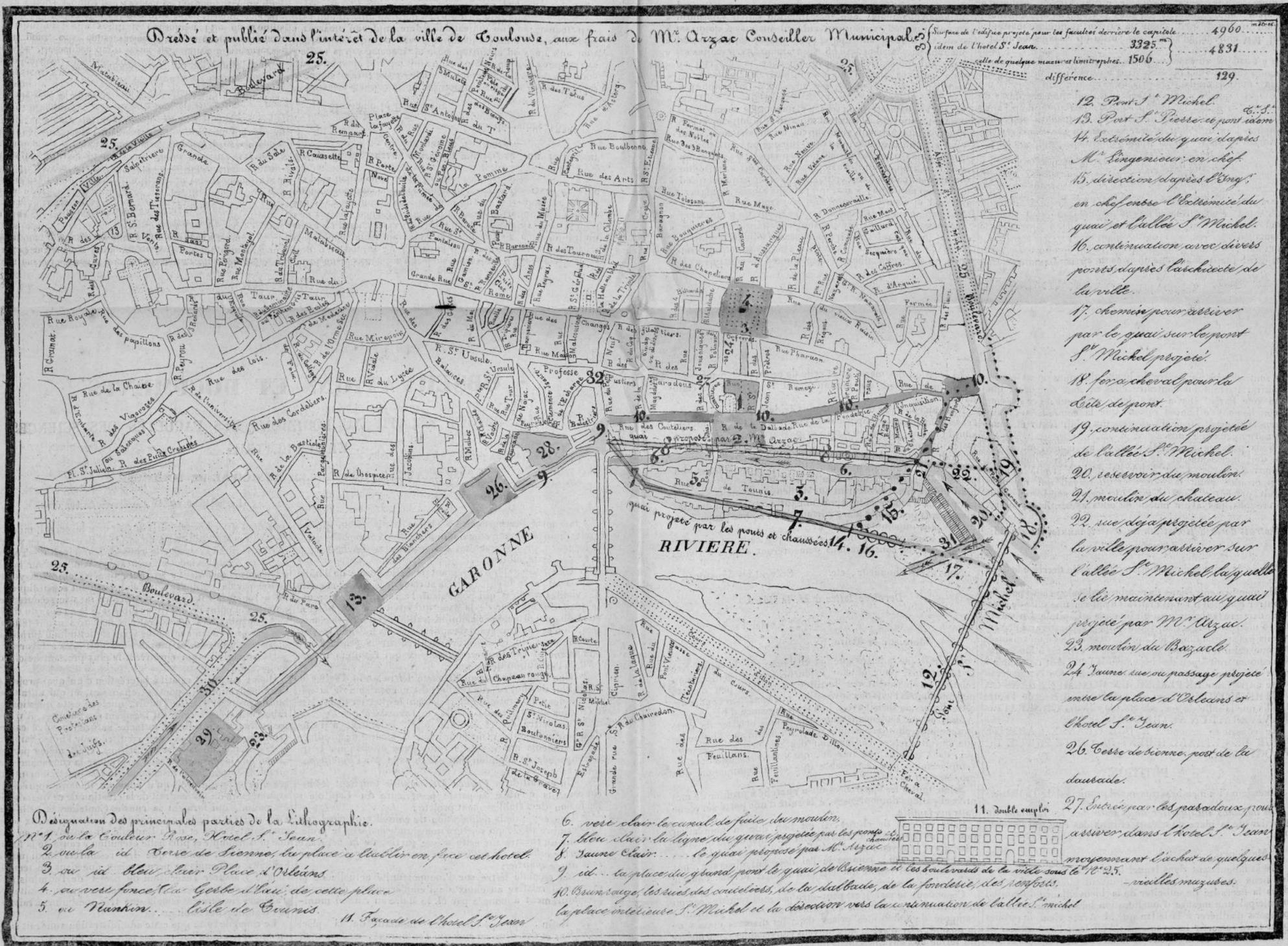
Hotel S^t Jean Proposé par M^r. Arzac pour le Logement des Facultés.



Guescohlé del.

Partie de la Façade existante,

Partie en voie d'exécution.



28. hotel de la Daubade (22 mille mètres d'étendue les 3 étages compris) actuellement consacré au logement de deux préparés de la manufacture des Tabacs (collebrans), malgré son étagement se lie l'abbaye du Bazacle (896 mètres) et la supériorité de la situation de ce magnifique hotel des rues s'étend dans les immenses caves de cet hotel que le commerce voudrait faire établir l'Estacade des hutes, à cause du peu d'éloignement de la résidence des négociants qui font cette place (200 mètres) l'Estacade qu'on voudrait établir au delà de S^t Pierre serait à 2000 mètres (deux lieues) de distance, 400 mètres après la dernière maison du faubourg le plus éloigné du centre de la ville... 29. surface de la manufacture des Tabacs située au Bazacle (69) mètres de surface) avec une chute d'eau représentant la face de 200. mètres on a déjà dit que cette face est éloignée de 896 mètres de la manufacture que les employés maintiennent dans l'Hotel de la Daubade pour y avoir des beaux appartements qu'il s'enferme qu'on qu'il en recule pour l'établissement de 23650. soit 17650 pour les dépenses du capital de l'édifice soit pour les 5 mille francs de frais de mouvement entre les deux Bâtimens... 30. canal de fuite qui prend ses eaux dans la Garonne... 31. table à bas qui est en voie d'exécution... 32. quai sur la ville principale et renvoie aux négociants qui font le commerce des hutes en gros... 33. surface de l'Hotel S^t Jean.